

AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-06-7

Avis est donné de ce qui suit:

1. Qu'à sa séance ordinaire tenue le 17 août 2026, le conseil de la Municipalité de Rawdon a adopté le règlement suivant :

Règlement numéro 2021-06-7 modifiant le Règlement sur les permis et certificats numéro 2021-06 et ses amendements afin d'apporter des ajustements aux dispositions relatives au certificat de localisation, au plan image, à l'abattage d'arbres dans les limites d'une rue projetée apparaissant à un plan image et aux pénalités

2. Le règlement précédemment mentionné a fait l'objet de l'émission par la Municipalité Régionale de Comté de Matawinie d'un certificat de conformité le 16 septembre 2026. Ce règlement est en conséquence réputé conforme aux objectifs du schéma d'aménagement.
3. Ce règlement peut être consulté au bureau de la soussignée à l'hôtel de ville de Rawdon, 3647 rue Queen, aux heures normales d'ouverture.
4. Ce règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la loi.

Donné à Rawdon, le 29 septembre 2026

(signé) *Caroline Gray*

Me Caroline Gray
Directrice générale adjointe et
directrice du Service du greffe